

REUNION DU BUREAU DE LA LIGUE DES HAUTS DE FRANCE DE GOLF

LE 26 JANVIER 2017

Conformément au règlement des opérations électorales de la Ligue de golf des Hauts de France, les membres du Bureau de la gouvernance provisoire de la Ligue se sont réunis le 26 janvier 2017 à 16h30 au siège de la ligue 5 Rue Jean Jaurès 59650 Villeneuve d'Ascq selon l'ordre du jour suivant :

I. Examen des listes candidates à l'élection du Comité Directeur de la Ligue

II. Avis du Bureau de la Ligue

Sont présents :

Madame

- Dominique Jamin (Secrétaire Générale)

Messieurs :

- Jean-Pierre Genet (Vice-Président)
- Jean-Louis Lignier (Président)

I. Examen des listes candidates à l'élection du Comité Directeur de la Ligue

Le Bureau constate qu'à la date limite de dépôt des candidatures soit le mercredi 25 janvier 2017 à 12 heures 00, **deux listes** sont parvenues au siège de la Ligue.

1. Examen de la liste conduite par Monsieur Jean-Louis LIGNER :

Il est constaté que la liste conduite par Monsieur Jean-Louis LIGNER répond à l'ensemble des conditions d'éligibilité au Comité Directeur de la Ligue régionale de golf des Hauts de France.

2. Examen de la liste conduite par Le golf en Hauts de France Pour Tous Avec Tous

Il est constaté que la liste Le golf en Hauts de France Pour Tous Avec Tous ne répond pas à l'ensemble des conditions d'éligibilité au Comité Directeur de la Ligue pour les motifs suivants :

A. Les candidats suivants n'ont pas fourni les attestations sur l'honneur signées :

- Monsieur Richard NOWIK ;
- Monsieur Mathieu DECOTTIGNIES LAFONT.

B. Les candidats suivants ne sont pas licenciés d'une association sportive affiliée à la ffgolf ayant son siège social dans le ressort territorial de la Ligue des Hauts de France à la date limite de dépôt des candidatures :

- Madame Ghislaine CANONNE ;
- Monsieur Mathieu DECOTTIGNIES LAFONT ;
- Monsieur Richard NOWIK ;

C. Le candidat suivant ne justifie pas des six mois d'antériorité de licence « membre association sportive » :

- Monsieur Guillaume DEWAELE (licence prise en indépendant au Golf de Brigode le 21 décembre 2016).

D. Absence de précision du candidat postulant au titre de médecin (poste obligatoire) :

Il n'est pas précisé, sur la liste Le golf en Hauts de France Pour Tous Avec Tous, le candidat qui doit figurer sur le poste de « médecin ».

II. Avis du Bureau de la Ligue

Le Bureau de la Ligue décide de :

1. déclarer recevable la liste conduite par Monsieur Jean-Louis LIGNER ;
2. accorder un délai de sept (7) jours, à la liste Le golf en Hauts de France Pour Tous Avec Tous aux fins de régularisation.

Les preuves de régularisation devront être réceptionnées au siège de la Ligue de golf des Hauts de France **au plus tard le 2 février à 12 heures 00.**

3. Le présent avis sera :
 - publié sur le Site Internet de la Ligue ;
 - communiqué à l'ensemble des Clubs membres de la Ligue par voie électronique ;
 - communiqué aux deux listes candidates par voie électronique à : Monsieur Jean-Louis Lignier & Monsieur Guillaume Dewaele ayant déposé la liste Le golf en Hauts de France Pour Tous Avec Tous.

Pour valoir et faire valoir ce que de droit,

**Le Président
Jean-Louis LIGNER**



**La Secrétaire Générale
Dominique JAMIN**

